

JOURN@L FOOT

N°568 DU 1er JUIN 2023

ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

Vendredi 23 juin 2023 à partir de 19h00. Espace Mont Blanc 152 Avenue du Mont Paccard 74170 ST GERVAIS

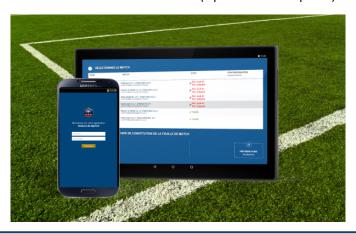
Présence obligatoire du Président ou d'un membre licencié du club muni du pouvoir. Toute absence sera amendée de 200€.

NOTE AUX CLUBS

Afin que vous ayez le temps de former vos éducateurs et de vous fournir en nouvelles tablettes pour la prochaine saison.

La Commission Sportive vous informe du passage à la FMI pour les catégories suivantes :

U13 Critérium - U13 D1 - U13 D2 (à partir de la 2ème phase)



SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
REGLEMENTS P2
TECHNIQUE P3
FORMATION P4

SECRETARIAT GENERAL

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > sauf U7/U9/U11
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX:

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger Formulaires divers Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS:

FC Vallée Verte: Convocation AG

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES:

Commission d'Appel:

Marignier SP – US Vetraz

Commission de Discipline:

ESCO – FC Thones – Foron FC – FC Vuache – USAV – Marignier SP – CA Bonneville – FC Thones – FC Gavot – SS Allinges – Cran Olympique – ES Franco Tunisienne Nicolas – Sennaro – Curdy – Vic – Iallaten – Makine - Bouchama

Commission des Jeunes:

ES Fillinges – Pays de Gex – Foron FC – Etrembiere EDF – FC Cheran – AS Lac Bleu – FC Thones – US Divonnaise – ES Lanfonnet – Marignier SP Goislard - Thomasson

Commission Sportive:

Annecy Portugais - FC Ballaison

Commission des Coupes:

USAV

Commission des Règlements:

Haut Giffre – AS Thonon – AG Bons – AS Marin – FC Evian Vaudaux – Metral - Luiggi

Commission Féminines:

AS Thonon - ESCO - Marignier SP

Commission de l'Arbitrage :

Setti

Commission des Délégués :

FC Frangy

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 30/05/2023 Publiée le 01/06/2023

DECISIONS

MATCH n°24801752

DOSSIER N° 568/75 : SCIEZ 1 – MARIN 1 SENIORS D4 Poule A du 21/05/2023

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de MARIN portant sur la qualification / participation du joueur BRON Maxime au motif que « ce joueur serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond:

Considérant que la Commission des Règlement fait valoir son droit d'évocation conformément à l'article 187-2 des RG FFF

Considérant après étude du dossier que le joueur BRON Maxime a été sanctionné d'un match ferme suite à trois avertissements en date du 09/05/2023, décision publiée le 11/05/2023 avec une date d'effet au 15/05/2023.

Considérant que la rencontre sus nommée est la première rencontre officielle de l'équipe de SCIEZ 1 depuis le 15/05/2023.

Attendu que de ce fait, le joueur BRON Maxime était bien suspendu au jour de la rencontre sus nommée.

Attendu que de ce fait il ne pouvait participer à la rencontre sus nommée.

<u>Décision :</u>

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SCIEZ 1 pour en reporter le gain à l'équipe de MARIN 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

MARIN 1:3 pts SCIEZ 1:-1pt MARIN 1:1 but SCIEZ 1:0 but

De plus conformement aux dispositions de l'article 226 alinéa 4 des RG FFF, la Commission des Règlements sanctionne le joueur BRON Maxime d'un match ferme de suspension pour avoir participé à la rencontre sus nommée en état de suspension et ce avec une date d'effet au 05/06/2023.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Structutration des clubs

Label Jeunes FFF Crédit Agricole - Saison 2023-2024

Une réunion de présentation des Label Jeunes FFF Crédit Agricole – Féminines – Futsal pour la saison 2023 – 2024 aura lieu par visio vendredi 2 juin de 18h à 19h

Les clubs intéressés **doivent en informer Sandrine Janssoone** (<u>sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr</u>) en transmettant l'adresse mail des personnes qui assisteront à la présentation (envoi d'un lien de connexion)

A noter que les clubs souhaitant renouveler n'ont pas l'obligation d'assister à cette réunion (les critères n'ayant pas évolué) mais sont les bienvenus s'ils souhaitent s'informer davantage.

Clubs arrivant en fin de Label en juin 2024 :

<u>Label Jeunes FFF Crédit Agricole</u>: US Argonay – FC Gavot – AS Thonon – US Vétraz <u>Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines</u>: US Argonay – CS Ayze – ES Douvaine-Loisin

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Pour toutes informations à nous transmettre, veuillez nous contacter **UNIQUEMENT** sur la boite footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Journée Nationale des u7

Samedi 10 juin à Sallanches

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, seuls les u7 (2016) sont invités à participer.

Horaires:

MATIN: accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h; fin à 12h30

APRES-MIDI: accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30; fin à 18h

Inscriptions au 15.05:

<u>Matin</u>: Annecy le Vieux (3) – Argonay (2) - Bonne (2) - Chéran (3) – Cluses (2) – Cluses Scionzier (2) - Cranves-Sales (3) - Divonne (3) – Foron (1) -GFA (5) - Ht Giffre (1) – La Filière (1) - Lac Bleu (4) - Léman (1) – Magland (2) – Morzine (3) - Pays de Gex (10) – Reignier (3) – Semnoz-Vieugy (2) – TEGG (2) - Thonon (3) – Thyez (4) – Villaz (2) -Ville la Grand (3)

Après-Midi: Annemasse Ambilly Gaillard (6) - Allinges (4) — Arenthon (1) - Chavanod (2) - Chilly (2) — Cruseilles (2) - Combloux (1) — Epagny (3) - ESCO (3) - Fillinges (2) — Genevois (2) — Haut-Rhône (2) - Lanfonnet (2) - Marignier (2) — Marnaz (2) Megève (2) — Mont Blanc (2) - Perrignier (3) - Poisy (1) — Sallanches (2) - Salève Foot (2) — Sauverny (1) — Sciez (1) - Semine (2) — St Pierre (4) - Thônes (2) — Valleiry (2) - Viuz en Sallaz (3) — Vuache (2)

Pour toute demande de renseignements ou d'informations à transmettre, contacter Sandrine Janssoone (CTD DAP) à l'adresse mail sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Modifications calendrier

U11 D3 Chablais: Suppression d'Evian 2.

Voici les modifications :

27.05 -> Amphion ira à Sciez, Allinges ira à Amphion

COMMISSION DE FORMATION

CERTIFICATION CFF2 LE 29 MAI A CRANVES SALES :

CANDIDATS	ENTRETIEN	PEDAGOGIE	DIPLÔME CFF2
GLENAT David	Validé	Non validé	Non validé
PEREIRA RIBEIRO Fernando	Validé	Validé	Validé
MOLFETTI Mathieu	Non validé	Validé	Non validé
NDONO Jouvan	Déjà validé	Validé	Validé

CERTIFICATION CFF1 DU 29 MAI A CRANVES SALES:

CANDIDATS	ENTRETIEN	PEDAGOGIE	DIPLÔME CFF1
ASSAHORE Nickese	Validé	Non validé	Non validé
BARRIERE Erwann	Non validé	Non validé	Non validé
BETEND Bastien	Validé	Validé	Validé
GIFFARD Romain	Validé	Validé	Validé
PENCOLE Nadine	Déjà validé	Validé	Validé
BERTE Christ Kader	ABSENT		
LAUDREN Guillaume	ABSENT		